



Strasbourg, le 8 octobre 2007

CCPE-BU(2007)26

**BUREAU DU
CONSEIL CONSULTATIF DE PROCUREURS EUROPEENS
(CCPE-BU)**

**Rapport de la 4^{ème} réunion
Strasbourg, 10 - 12 septembre 2007**

Au cours de cette réunion, le CCPE-BU a notamment:

- **préparé un projet d'avis sur « Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal » (CCPE-BU(2007)20);**
- **préparé une discussion relative aux relations entre les procureurs et les autorités politiques;**
- **analysé la situation des procureurs dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe;**
- **eu un échange de vues avec le Président du CDPC, M. Branislav BOHÁČIK.**

Note du Secrétariat
établie par la Direction Générale des Droits de l'Homme et Affaires Juridiques

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE-BU) a tenu sa 4^e réunion à Strasbourg du 10 au 12 septembre 2007. La réunion était présidée par M. Harald RANGE (Allemagne).
2. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en annexe. Mme Raija TOIVIAINEN était excusée pour cette réunion.

II. OUVERTURE DE LA REUNION

3. La réunion est ouverte par M. Roberto LAMPONI, Directeur de la Coopération, qui informe le Bureau de la récente restructuration au sein du Secrétariat, ayant conduit au regroupement de la Direction Générale des Affaires Juridiques et de la Direction Générale des Droits de l'Homme au sein d'une nouvelle Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques (DG-HL), dirigée par M. Philippe BOILLAT. Dans cette nouvelle structure, le Secrétariat du CCPE est confié à la Division de la Justice, partie de la Direction de la Coopération, afin de faciliter la bonne articulation des travaux du CCPE avec le Conseil consultatif de juges européens (CCJE), la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et le Réseau de Lisbonne et permettre de renforcer les synergies entre ces instances, dont le Secrétariat est également assuré par la Division de la Justice. M. Stéphane LEYENBERGER est nommé Secrétaire du CCPE.

Le Bureau remercie chaleureusement Mme Danuta WISNIEWSKA-CAZALS pour avoir assuré le Secrétariat du CCPE avec enthousiasme et compétence.

4. Le Directeur de la Coopération informe également le Bureau de la tenue de la 28^{ème} Conférence des Ministres de la Justice à Lanzarote (Espagne) les 25 et 26 octobre 2007 sur le thème: "Nouveaux problèmes d'accès à la justice concernant les groupes vulnérables, notamment: les migrants et les demandeurs d'asile; les enfants, y compris les enfants délinquants".

III. INFORMATION DU PRESIDENT DU CCPE ET DU SECRETARIAT

5. Le Président remercie les autorités polonaises pour l'excellent accueil qui a été réservé au Bureau à Varsovie et Popowo du 5 au 8 juin 2007 et pour la qualité de l'organisation de la Conférence des procureurs européens sur "la coopération internationale en matière pénale".

IV. PREPARATION DU PROJET D'AVIS SUR "LES MOYENS D'AMELIORER LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE PENAL"

6. Le Bureau remercie les membres qui ont participé à la préparation de l'avant-projet de rapport¹, et en particulier M. Vito MONETTI.
7. Il convient que l'Avis devra représenter le point de vue des procureurs sur la question de la coopération internationale en matière pénale, qui implique également d'autres acteurs essentiels.

¹ CCPE-BU(2007)20

8. Il est convenu que l'Avis devra notamment s'appuyer sur les éléments du rapport de synthèse des réponses nationales au questionnaire préparatoire, préparé par l'expert-scientifique Mme Joana GOMES-FERREIRA (Portugal)², dont le Bureau salue la qualité et la pertinence.
9. Le Bureau discute et convient des principaux éléments à développer dans le cadre du projet d'Avis et convient d'un projet de structure. Il charge le Secrétariat d'élaborer d'ici au 30 septembre 2007 une version révisée du projet d'avis conformément à ces discussions. Le Bureau sera alors chargé de proposer des amendements avant le 15 octobre, afin qu'une version finale du projet puisse être adressée aux membres du CCPE en temps utile avant la réunion plénière, au début du mois de novembre.

V. COOPERATION DU CCPE AVEC D'AUTRES INSTANCES

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

10. Le Bureau accueille M. Branislav BOHÁČIK, Président du CDPC. Celui-ci souligne l'intérêt du CDPC pour le développement des travaux du CCPE, en soulignant en particulier que des évolutions importantes ont eu lieu en Europe depuis l'adoption de la Recommandation Rec(2000)19, qui posent des questions de premier ordre par rapport au rôle du Ministère public dans le système de droit pénal: la rôle du procureurs a tendance à s'accroître, les questions relatives à l'indépendance du Ministère public au regard d'autres pouvoirs se posent dans plusieurs Etats membres, le développement de la coopération internationale en matière pénale ouvre de nouveaux champs de réflexion. Le Bureau convient de la nécessité de renforcer la coopération entre les deux instances et de coordonner leurs travaux respectifs, le cas échéant.
11. M. BOHÁČIK souligne que la Convention sur l'exploitation sexuelle des enfants a été adoptée et sera ouverte à la signature lors de la prochaine Conférence des Ministres de la Justice. Il indique également l'importance de suivre l'application dans les Etats membres des Règles pénitentiaires européennes révisées en 2006. Il indique en outre que des travaux sont en cours en matière de prévention de la délinquance des mineurs et de la violence domestique.
12. Les membres du Bureau sont également informés des travaux en cours au sein du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) pour mettre à jour les instruments du Conseil de l'Europe en matière d'extradition. Sept éléments ont été identifiés à ce jour. En outre, une base de données sur la coopération internationale, contenant les informations relatives aux autorités compétentes, aux procédures nationales, aux développements récents dans les Etats membres etc., est en cours de développement.
13. Le Bureau du CCPE confirme sa disponibilité à travailler en coopération avec le CDPC et le PC-OC sur des questions d'intérêt commun, en soulignant sa spécificité qui est celle de considérer les questions du point de vue des praticiens du droit. Le projet d'avis sur la coopération internationale et matière pénale fera l'objet d'une consultation du PC-OC et du CDPC, si possible par voie écrite.

² CCPE-BU(2007)12

14. Il est indiqué que si, d'une manière générale, les travaux du CCPE devaient être utilement coordonnés avec ceux du CDPC, il pouvait y avoir des exceptions en fonction des domaines abordés, tels que le rôle du Ministère public en dehors du domaine pénal.

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

15. M. Vito MONETTI fait rapport de sa participation à la réunion plénière de la CEPEJ (13 – 14 juin 2007) au titre du CCPE. Il indique en particulier que, dans la cadre du lancement de son nouveau processus d'évaluation des systèmes judiciaires (cycle 2006 – 2008), la CEPEJ a pris en compte la majeure partie des recommandations formulées par le Bureau du CCPE dans son avis spécifique³.
16. Le Secrétariat informe également le Bureau des travaux en cours au sein de la CEPEJ en matière de qualité de la justice, de délais des procédures judiciaires (à travers le Centre SATURN d'analyse et d'étude du temps judiciaire) et de médiation. Il invite les membres du Bureau à consulter régulièrement le site de la CEPEJ: www.coe.int/cepej pour suivre ces travaux. Il invite le Bureau à considérer l'utilité de la participation d'un représentant du Conseil dans certaines réunions des groupes de travail de la CEPEJ.

Conseil consultatif de juges européens (CCJE)

17. Le Secrétariat informe le Bureau que le CCJE prépare actuellement un avis sur la composition, le rôle et les compétences des conseils supérieurs de la justice. Le CCJE a souhaité traiter la question du point de vue des juges. Il n'est donc délibérément pas entré dans la problématique relative à la représentativité et au rôle des procureurs dans les conseils de certains Etats membres.
18. Le Secrétariat souligne également de la proposition du Bureau du CCJE de traiter en 2009 la question des relations entre juges et procureurs, le cas échéant de manière étroitement coordonnée avec le CCPE. Une Conférence conjointe des juges et procureurs européens pourrait notamment être organisée pour préparer un avis commun des deux conseils.

Réseau de Lisbonne (instances de formation des juges et procureurs des Etats membres)

19. Le Bureau rappelle les conclusions de la Conférence de Varsovie relative au développement d'une formation spécifique des procureurs pour faciliter la mise en œuvre de la coopération internationale en matière pénale. Il invite les autorités polonaises compétentes à établir des contacts, à travers le Secrétariat, et avant la prochaine réunion plénière du CCPE, avec le Bureau du Réseau de Lisbonne afin de discuter des modalités éventuelles de mise en œuvre de ces conclusions.

Représentation du CCPE dans d'autres enceintes

20. M. Vito MONETTI confirme qu'il représentera le CCPE lors de la Conférence sur les nouvelles technologies de l'information et la justice organisée à Bologne (12-13 octobre) dans le cadre d'AGIS. Il présente les grandes lignes de son intervention, avec lesquelles le Bureau marque son accord.

³ CCPE-BU(2007)11REV.

21. M. Joao DA SILVA MIGUEL confirme qu'il participera à la Conférence: "Quel avenir pour le Ministère public?" organisée à Paris, au Sénat, le 12 octobre.
22. M. Peter POLT confirme qu'il représentera le CCPE lors de la Conférence Eurojustice à Portoroz, Slovénie, (24 – 26 octobre), dans laquelle il présentera les activités du CCPE. Olivier de BAYNAST y animera également une table ronde.

VI. DEFINITION DES PRIORITES A TRAITER EN 2008 ET AU-DELA

23. Le Bureau convient de désigner M. Andras VARGA comme expert chargé de l'analyse des réponses au questionnaire sur les compétences du ministère public en dehors du domaine pénal⁴, attendues pour la fin octobre 2007. Le suivi à donner par le CCPE à cette question (y compris la possibilité d'organiser une conférence spécifique sur ce sujet, telle que proposée par la délégation de la Fédération de Russie) sera fonction du contenu de ce rapport.
24. Le Bureau remercie M. Olivier de BAYNAST d'avoir accepté d'analyser les réponses au questionnaire sur les mesures alternatives aux poursuites⁵, attendues pour le 15 septembre 2007, et de présenter un rapport lors de la 2^{ème} réunion plénière du CCPE. Le CCPE pourra décider du suivi à donner à cette analyse en fonction des conclusions de ce rapport.
25. Le Bureau remercie MM. Jerzy SZYMANSKI et Vito MONETTI pour la préparation des projets de document sur "Les relations entre les procureurs et les autorités politiques"⁶ et de questionnaire sur les "Lignes directrices, instructions et organisation du ministère public : politique pénale, contrôles institutionnels et responsabilités"⁷.

Des questions se font notamment jour quant à la nature de ces documents et leurs destinataires. La manière dont le CCPE est appelé à jouer son rôle pour faciliter la mise en œuvre effective de la Recommandation Rec(2000)19 est également discutée dans ce contexte.

Le Bureau discute et amende le premier projet de document, tout en invitant ses membres à soumettre au Secrétariat leurs commentaires d'ici au 21 septembre, afin qu'il puisse être adopté par le Bureau, si possible selon une procédure écrite, et soumis en plénière en tant que document de travail.

Les membres du Bureau sont aussi invités à commenter le projet de questionnaire avant la fin du mois de septembre. Il est noté qu'un questionnaire traité en 2003 par l'expert M. Peter TAK⁸ pourrait être considéré.

Le Bureau convient de réfléchir plus avant au suivi qui pourrait être donné à ces documents, sur la base des commentaires de ses membres et des discussions en réunion plénière.

⁴ CCPE-Bu(2007)13REV

⁵ CCPE-Bu(2007)15REV

⁶ CCPE-BU(2007)21REV2

⁷ CCPE-BU(2007)22

⁸ Voir http://www.eurojustice.org/member_states

VII. QUESTIONS RELATIVES AU STATUT DES PROCUREURS DANS CERTAINS ETATS MEMBRES

26. M. Jerzy SZYMANSKI informe le Bureau de la situation faisant l'objet de la Résolution de la 9ème Conférence annuelle de l'Association des Procureurs de Pologne et de la lettre du MEDEL adressée au CCPE sur ce point. Le Bureau convient qu'il s'agit d'une question délicate, qui doit être discutée en séance plénière, à la lumière des dernières évolutions de la situation dans le pays. La réponse que pourrait apporter le CCPE à cette question devrait également s'articuler avec la poursuite des travaux relatifs aux relations entre les procureurs et les autorités politiques (voie ci-dessus).
27. M. Vito MONETTI fait état de la situation ayant donné lieu à une lettre du MEDEL concernant les procédures judiciaires en cours en Italie relatives à d'éventuelles activités de renseignement illégales à l'encontre de juges et de procureurs italiens. Le Secrétariat ayant informé le Bureau qu'une lettre similaire avait été adressée au Président du CCJE, le Bureau charge son Président de contacter le Président de la CCJE afin qu'une réponse appropriée et coordonnée puisse être apportée par les deux conseils.

VIII. PREPARATION DE LA 2EME REUNION PLENIERE DU CCPE (STRASBOURG, 28 – 30 NOVEMBRE)

28. Le Bureau convient qu'une réunion supplémentaire serait utile pour permettre à ses membres de discuter plus avant certains des textes soumis à la réunion plénière afin de faciliter les discussions. Il convient de tenir une telle réunion dans la matinée du 28 novembre, la 2^{ème} réunion plénière du CCPE débutant le 28 novembre à 14h30.
29. Le Bureau charge le Secrétariat de préparer le projet d'ordre du jour de la 2e réunion plénière notamment autour des questions suivantes : bilan général sur les activités du Bureau (rapport présenté par H. RANGE) ; discussions sur le projet d'avis sur « Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal » en vue de son adoption (présenté par V. MONETTI) ; les mesures alternatives aux poursuites (rapport devant être présenté par Olivier de BAYNAST) ; les relations entre les procureurs et les autorités politiques (discussion et documents présentés par R. JUNKIN) ; les compétences du ministère public en dehors du domaine pénal (présenté par P. POLT). il est convenu que l'ordre du jour inclura aussi un tour de table sur les évolutions récentes du ministère public dans les Etats membres et une discussion sur les priorités de travail pour 2008 et au-delà.

IX. STRATEGIE DE COMMUNICATION DU CCPE

30. Le Secrétariat (Mlle Sandrine MAROLLEAU, Chargée de communication à la Division de la Justice) présente le nouveau site internet du CCPE, comportant une partie publique et un site restreint réservé à ses membres. Le Bureau félicite le Secrétariat pour le développement de cet outil de communication indispensable, tant pour le travail interne du CCPE que pour la diffusion de ses travaux vers les décideurs publics et la communauté juridique. Les membres du Bureau conviennent de mettre sur ce site web public des "profil par pays" et d'ajouter leurs coordonnées sur le site restreint. Le Bureau invite ses membres à fournir au Secrétariat les documents nationaux pertinents qui pourraient être ajoutés aux « profils par pays ». Il convient en outre que les réponses aux questionnaires élaborés par le CCPE seront diffusées sur le site public au cas par cas, sur décision du Bureau.

31. Le Bureau convient de la création d'un Forum de discussion propre aux membres du CCPE, permettant de faciliter les échanges entre les membres sur toute question relative aux travaux du CCPE ou à la situation du Ministère public dans un ou plusieurs Etats membres. Il charge le Secrétariat de mettre en place un tel Forum.

V. QUESTIONS DIVERSES

32. Afin de permettre au Bureau dans sa composition actuelle de concentrer ses travaux sur les questions de substance et d'alléger l'ordre du jour de ses réunions des questions d'ordre organisationnel et administratif, le Secrétariat suggère de modifier les structures de travail du CCPE en créant:

- un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-président et de deux membres, élus par la réunion plénière conformément aux Articles 12 et 13 de l'Annexe 1 de la Résolution Res(2005)47 du Comité des Ministres. Ce Bureau serait chargé des questions d'organisation générale relatives au fonctionnement du CCPE et pourrait être spécifiquement chargé par la réunion plénière de prendre certaines décisions. Le Bureau serait un interlocuteur privilégié du Secrétariat pour faciliter son rôle d'organisation et de gestion du travail du CCPE au cours de l'année;
- conformément à l'Article 14-b de l'Annexe 1 de la Résolution Res(2005)47: "en cas de besoin, afin d'accélérer l'avancement de leurs travaux, les comités peuvent confier une tâche spécifique à un nombre restreint de membres du comité, à réaliser d'ici leur prochaine réunion", un Groupe de travail de 7 membres nommés par la réunion plénière pour une année. Il serait chargé de la préparation des avis et autres travaux substantiels contribuant à mettre en oeuvre le mandat du CCPE.

Les travaux du Bureau et du Groupe de travail seraient articulés de manière appropriée, incluant la possibilité pour les membres du Bureau de participer aux réunions du Groupe de travail.

33. Le Secrétariat note qu'une telle structure a été introduite avec succès au CCJE depuis 2006. Elle a notamment permis de faciliter le processus décisionnel du Conseil consultatif de même que le rôle du Secrétariat, tout en permettant au Groupe de travail de se focaliser exclusivement sur le fond des questions substantielles dans le cadre du temps limité de ses réunions.
34. Le Bureau charge le Secrétariat d'étudier la faisabilité de ces mesures et convient d'y revenir lors de sa prochaine réunion.

ANNEXE I**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. Opening of the meeting / *Ouverture de la réunion*
2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Communication by the President and members of the Bureau and the Secrétariat / *Communication du Président, des membres du Bureau et du Secrétariat*
4. Preparation of the draft opinion on "Ways to improve international co-operation in the criminal justice field" / *Préparation du projet d'avis sur "Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal"*
5. Cooperation of the CCPE with other bodies / *Coopération du CCPE avec d'autres instances*
 - within the Council of Europe / *au sein du Conseil de l'Europe*
 - CDPC
 - PC-OC
 - CCJE
 - CEPEJ
 - Lisbon Network / *Réseau de Lisbonne*
 - with external bodies to the Council of Europe / *avec des instances extérieures au Conseil de l'Europe*
 - AGIS meeting (Bologna, 12/13 October) / *Réunion AGIS (Bologne, 12/13 octobre)*
 - Conference: "Which future for the Public prosecution system?" (Paris, 12 October) / *Conférence: "Quel avenir pour le Ministère public?" (Paris, 12 octobre)*
 - Eurojustice Conference (Portoroz, Slovenia, 24 – 26 October) / *Conférence Eurojustice (Portoroz, Slovénie, 24 – 26 octobre)*
6. Definition of the priorities to be addressed in 2008 and beyond / *Définition des priorités à traiter en 2008 et au-delà*
7. Issues concerning the status of prosecutors in some member states / *Questions relatives au statut des procureurs dans certains Etats membres*
8. Preparation of the 2nd plenary meeting of the CCPE (Strasbourg, 28 – 30 November) / *Préparation de la 2^{ème} réunion plénière du CCPE (Strasbourg, 28 – 30 novembre)*
9. Communication strategy of the CCPE / *Stratégie de communication du CCPE*
10. Any other business / *Divers*

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS**

Olivier de BAYNAST, Procureur Général près de la Cour d'Appel d'Amiens, Amiens, FRANCE

João Manuel DA SILVA MIGUEL, Procureur Général Adjoint, Lisbonne, PORTUGAL

Roy JUNKIN, Deputy Director of Public Prosecutions, Public Prosecution Service for Northern Ireland, Belfast Chambers, Belfast, UNITED KINGDOM

Katarína LAIFEROVA, Head of the Office of the Prosecutor General, Bratislava, SLOVAK REPUBLIC

Vito MONETTI, Substitut du Procureur de la République, Bureau du Procureur Général près la Cour de Cassation, Rome, ITALIE

Peter POLT, Chief Prosecutor, Head of Criminal Trial Cases, Office of the Prosecutor General, Budapest, HUNGARY, **Vice-Chairman/Vice-Président**

Harald RANGE, Prosecutor general, Celle, GERMANY, **President / Président**

Jerzy SZYMAŃSKI, Public Prosecutor, National Prosecutor's Office, Ministry of Justice, Organised Crime Bureau, Warsaw, POLAND

Raija TOIVAINEN, State Prosecutor, Head of the International Unit, Helsinki, FINLAND
(*Apologised / Excusée*)

Antonio VERCHER NOGUERA, Deputy Attorney General, Fiscalia General del Estado, Madrid, SPAIN

Vladimir ZIMIN, First Deputy Chief, Prosecutor General's Office, the General Department of International Legal Co-operation, Moscow, RUSSIAN FEDERATION

SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Justice Division / Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Division de la justice

Fax: +33 (0)88 41 37 43 - Tel: +33 (0)3 88 34 12 - + 33 (0) 90 21 48 39

Roberto LAMPONI, Director of Legal Cooperation / *Directeur de la coopération juridique*

Stéphane LEYENBERGER, Secretary of the CCPE / *Secrétaire du CCPE, Division de la justice*

Jean-Pierre GEILLER, Documentation

Sandrine MAROLLEAU, Communication

Emily WALKER, Assistant

Interpreters / Interprètes

Didier JUNGLING

Derrick WORSDALE